

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Françoise RACOT (en remplacement de Nicolas CONTANT), Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN),

EXCUSES : Nicolas CONTANT, André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/63 - OBJET : ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2027

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
Vu l'article 86 de la loi n° 2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
Vu la délibération du conseil départemental de la Côte-d'Or en date du 26 mars 2018 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 ;
Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021 ;
Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
Vu les articles 129 et 140 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
Vu l'article 41 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ADOpte** les tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2027 selon les conditions suivantes :

Article 1 – Mise en place de la taxe de séjour

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2027.

Article 2 – Catégories d'hébergements concernés

La taxe de séjour est perçue au réel par les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés qui sont les suivantes :

1. Palaces,
2. Hôtels de tourisme,
3. Résidences de tourisme,
4. Meublés de tourisme,
5. Villages de vacances,
6. Chambres d'hôtes,
7. Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
8. Terrains de camping et de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air,
9. Ports de plaisance,
10. Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT,
11. Auberges collectives.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie et de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 - Période de perception

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 - Taxe additionnelle départementale

Le conseil départemental de Côte-d'Or, par délibération en date du 26 mars 2018 a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 – Tarifs 2027

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicables à compter de l'année suivante.

- Voir le barème 2027 en annexe

Tarifs proportionnels

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 4,59 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce tarif.

Le loyer minimal à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1 € par nuitée et par personne.

Article 6 – Personnes exonérées

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1 € par nuit et par personne.

Article 7 - Déclaration et perception

Les logeurs doivent **déclarer tous les mois** le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration s'effectue prioritairement par internet, <https://tourimegevreynuits.taxesejour.fr/> ou exceptionnellement par courrier.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent lui retourner accompagné de leur règlement avant le :

- 30 avril, pour les taxes perçues du 1^{er} janvier au 31 mars (1^{er} trimestre)
- 31 juillet, pour les taxes perçues du 1^{er} avril au 30 juin (2^{ème} trimestre)
- 31 octobre, pour les taxes perçues du 1^{er} juillet au 30 septembre (3^{ème} trimestre)
- 31 janvier, pour les taxes perçues du 1^{er} octobre au 31 décembre (4^{ème} trimestre)

Article 8 - Reversement à l'Office de Tourisme communautaire

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire et donc versé à l'Office du tourisme communautaire de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (Etablissement Public Industriel et Commercial) conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Article 9 – Contrôle, sanctions et taxation d'office

En cas d'absence de déclaration, de déclaration erronée ou de retard de paiement de la taxe de séjour collectée, l'exécutif de la Communauté de communes peut engager la procédure de contrôle et de taxation d'office prévue par la Loi.

BAREME TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 01/01/2027

Catégories d'hébergement	Tarifs actuels votés depuis le 01/01/2025	Fourchette légale	Tarifs votés par la CC	TAD * 10%	Tarifs ** à collecter par personne et par nuitée
Tarifs fixes					
Palaces	4,59 €	Entre 0,70 € et 4,90 €	4,59 €	0,46 €	5,05 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,32 €	Entre 0,70 € et 3,60 €	3,32 €	0,33 €	3,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,32 €	Entre 0,70 € et 2,60 €	2,32 €	0,23 €	2,55 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	Entre 0,50 € et 1,70 €	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,91 €	Entre 0,30 € et 1,00 €	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,77 €	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,77 €	0,08 €	0,85 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,54 €	Entre 0,20 € et 0,60 €	0,54 €	0,05 €	0,59 €
Terrains de camping et terrains de caravanage, non classés, classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

* Taxe additionnelle départementale

** Le tarif final, qui doit être collecté par les hébergeurs, comprend le tarif voté par la Communauté de communes et la taxe additionnelle départementale. Ces tarifs sont limités à deux décimales.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRINET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBET, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Françoise RACOT (en remplacement de Nicolas CONTANT), Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : Nicolas CONTANT, André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, , Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/64 - OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le 11 octobre 2023, la communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a signé une première convention territoriale globale (CTG) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

La CTG vise à s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé, définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'actions. Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles et aux habitants.

Ce projet peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic et des bilans réalisés, différents domaines d'intervention tels que la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique et la prise en compte du handicap.

La CTG constitue le document stratégique émanant de la politique éducative et sociale du territoire. Il fixe les lignes directrices des actions coconstruites avec les partenaires institutionnels, associatifs et avec les habitants.

Vu la Convention Territoriale Globale 2023-2026, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2023,

Considérant l'opportunité et l'intérêt de conclure une nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or, pour une durée de 5 ans,

Considérant le calendrier proposé pour la procédure de renouvellement incluant les cinq étapes suivantes :

- Etapes 1 et 2 : Avril à mai 2026 - Evaluation de la CTG échue, élaboration d'un diagnostic partagé de la future CTG (Réalisé par le Cabinet ADELIA avec participation financière de la CAF de Côte-d'Or).
- Etape 3 : Juin à juillet 2026 - Présentation de l'évaluation et du diagnostic aux élus et partenaires du territoire.
 - COPIL des partenaires le 23/06/2026,
 - COPIL gouvernance le 30/06/2026.
 - Délibération de principe du renouvellement en Conseil communautaire du 23 juin 2026.
- Etape 4 : Septembre à octobre 2026 - Définition des enjeux, orientations et du plan d'actions avec l'installation de COTEC thématiques et la rédaction du plan d'action.
 - COTEC les 24 et 25 septembre 2026.
- Etape 5 : De novembre à décembre 2026 - finalisation de l'écriture de la CTG et validations
 - Délibération approuvant le projet de CTG et autorisant la signature du Président au Conseil communautaire du 8 décembre 2026.
 - COPIL de validation et signature officielle avec la CAF le 15/12/2026.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire réunis le 16 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **APPROUVE** le calendrier de renouvellement de la procédure proposé,
- **DECIDE** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période contractuelle 2027-2031.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/65 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE
POUR LES RESTAURANTS PERISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET LES STRUCTURES MULTI-
ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE**

Vu les articles R 2123-1, R 2123-2, R 2123-7 et R2131-14 relatifs aux marchés ayant pour objet un service social du Code de la Commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission ;

Considérant que les restaurants périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance sont aujourd'hui fournis par la société SHCB dans le cadre d'un marché arrivant à échéance le 31 août 2026 et qu'il est donc nécessaire de le relancer ;

Considérant qu'une consultation allotie en deux lots a été publiée le jeudi 26 mars 2026 ;

Considérant que le cahier des charges et le bordereau des prix unitaires ont été particulièrement détaillés afin de permettre à la collectivité de choisir la solution la plus adaptée à ses objectifs qualitatifs et ses impératifs budgétaires, compte-tenu des évolutions en matière de réglementations applicable à la restauration collective ainsi que le contexte économique actuel ;

Considérant que ce marché est passé pour une durée de 2 ans reconductibles 2 fois 1 an ou pour un maximum de commande 4 400 000 € HT pour le lot n°1 et 280 000 € HT pour le lot n°2 sur la durée totale du marché ;

Considérant que 4 sociétés ont déposés un pli :

- DESIE en groupement avec LA POSTE
- RESTAURATION POUR COLLECTIVITE
- SHCB
- SOGERES

Considérant qu'afin d'apprécier les offres, la répartition de la notation a été la suivante pour les deux lots :

- Le prix pour 45 points sur 100
- La qualité dans la l'assiette pour 25 points sur 100
- La qualité du service pour 20 points sur 100
- Les mesures prises en faveur du développement durable pour 10 points sur 100

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARBEA CONSEIL en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage qui propose le classement suivant pour le lot n°1 :

1. SHCB
2. SOGERES
3. RESTAURATION POUR COLLECTIVITE
4. DESIE

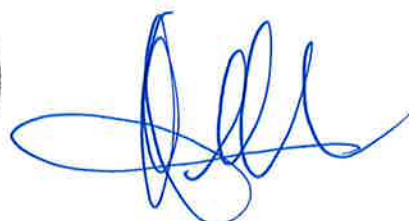
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par la société ARBEA CONSEIL en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage qui propose le classement suivant pour le lot n°2 :

1. SHCB
2. SOGERES

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le lot n°1 Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants périscolaires et extrascolaires à la société SHCB,
- **ATTRIBUE** le lot n°2 Fourniture de repas pour les structures multi-accueil de la petite enfance à la société SHCB,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/66 - OBJET : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE A COMPTER
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

Considérant la nécessité de maintenir des frais de dossiers pour le bon fonctionnement administratif du service concerné,

Considérant les orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2026-2027, une augmentation globale des tarifs de l'Ecole de Musique de 1.3% est préconisée par rapport aux tarifs de 2025-2026,

Considérant la création d'un 3ème cycle de formation musicale nécessitant la création d'un nouveau tarif,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Frais de dossier d'inscription par foyer : 50 €

Option habitant Communauté de communes, Pas d'option famille

Tarifs 2026-2027 pour la saison complète	Sans pratique collective 2026/2027	Avec pratique collective 2026/2027
Jardin/Eveil musical	143 €	
Initiation	243 €	
CYCLE 1 (30mn)	357 €	214 €
CYCLE 2 (45mn)	437 €	306 €
CYCLE 3 (45mn)		306 €
HORS CURSUS (30 mn - à partir de 16 ans)	385 €	269 €
PRATIQUES COLLECTIVES		86 €

Option habitant Communauté de communes, Option famille (- 10 %)

Tarifs 2026-2027 pour la saison complète	Sans pratique collective 2026/2027	Avec pratique collective 2026/2027
Jardin/Eveil musical	129 €	
Initiation	219 €	
CYCLE 1 (30mn)	321 €	193 €
CYCLE 2 (45mn)	393 €	275 €
CYCLE 3 (45mn)		275 €
HORS CURSUS (30 mn - à partir de 16 ans)	346 €	243 €
PRATIQUES COLLECTIVES		78 €

Option habitant hors Communauté de communes (+ 50 %), Pas d'option famille

Tarifs 2026-2027 pour la saison complète	Sans pratique collective 2026/2027	Avec pratique collective 2026/2027
Jardin/Eveil musical	215 €	
Initiation	364 €	
CYCLE 1 (30mn)	536 €	321 €
CYCLE 2 (45mn)	656 €	459 €
CYCLE 3 (45mn)		459 €
HORS CURSUS (30 mn - à partir de 16 ans)	577 €	404 €
PRATIQUES COLLECTIVES		129 €

Option habitant hors Communauté de communes (+ 50 %), Option famille (- 10%)

Tarifs 2026-2027 pour la saison complète	Sans pratique collective 2026/2027	Avec pratique collective 2026/2027
Jardin/Eveil musical	193 €	
Initiation	328 €	
CYCLE 1 (30mn)	482 €	289 €
CYCLE 2 (45mn)	590 €	413 €
CYCLE 3 (45mn)		413 €
HORS CURSUS (30 mn - à partir de 16 ans)	520 €	364 €
PRATIQUES COLLECTIVES		116 €

Tarifs forfaitaires stages

LOCATION	76 €	
----------	------	--

Tarification stage minimum de 4 personnes

STAGE 1/2 JOURNEE (mini 4 personnes)	35 €	
STAGE JOURNEE	56 €	
STAGE WE	101 €	

Option habitant hors communauté de communes (+ 50 %)

STAGE 1/2 JOURNEE HORS EMI	53 €	
STAGE JOURNEE HORS EMI	84 €	
STAGE WE HORS EMI	152 €	

Modalités de paiement :

- Par chèque, espèces, CB, en trésorerie à réception de la facture
- Par prélèvement bancaire
- Facturation :
 - o En totalité en novembre
 - o En 3 fois en novembre, février et juin
 - o En 8 fois en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin

L'inscription est ferme et définitive à partir du 1^{er} octobre 2026.

Toute annulation après cette date entraîne la facturation de la totalité de l'inscription.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/67 – OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DES RÉGIES AUTONOMES POUR
L'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES
DÉCHETS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants,
R. 2221-1 et suivants, et plus particulièrement l'article R. 2221-6 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 21 février 2017 portant création des régies à seule autonomie financière chargées de l'exploitation des services publics industriels et commerciaux (SPIC) de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets ;

Vu la délibération n° B/20/24 du Bureau communautaire du 8 septembre 2020 portant modification des statuts des régies autonomes pour l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets ;

Considérant que les régies dotées de la seule autonomie financière sont administrées, sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi que par un Directeur ;

Considérant qu'il apparaît opportun par analogie avec les commissions communautaires facultatives, de faire évoluer la composition des conseils d'exploitation des 3 régies afin de permettre la représentation des conseillers communautaires titulaires et suppléants ainsi que celle des élus municipaux non-membres du Conseil communautaire ;

Considérant que conformément à l'article R. 2221-6 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de la Communauté de communes doivent détenir la majorité des sièges au sein des conseils d'exploitation ;

Considérant que le conseil d'exploitation d'un SPIC sans personnalité morale est un organe consultatif et de gouvernance de la régie. Il ne se substitue pas au Conseil communautaire, qui demeure seul compétent pour prendre les délibérations relatives au fonctionnement du SPIC après avis du conseil d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **MODIFIE** l'article 4.1 des statuts des régies autonomes pour l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets comme suit :

« Article 4.1 – Composition du Conseil d'exploitation

Le Conseil d'exploitation est composé de vingt-deux membres désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes.

Les vingt-deux membres sont désignés comme suit :

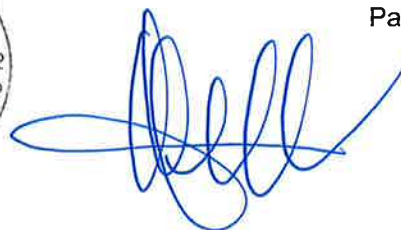
- douze membres désignés parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants, sur proposition du Président de la Communauté de communes ;
- dix membres issus des conseils municipaux des communes membres, non membres du Conseil communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de communes.

Conformément à l'article R. 2221-6 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de la Communauté de communes détiennent la majorité des sièges.

Les autres dispositions des statuts des régies pour l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets demeurent inchangées.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/68 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A
L'AGENCE TECHNIQUE INGENIERIE COTE-D'OR LE DEPARTEMENT (ICO)**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Pascal GRAPPIN pour le représenter à l'Agence Technique Ingénierie Côte-d'Or Le Département (ICO)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/69 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA CONFERENCE ENTENTE TERRITORIALE CENTRE DE TRI DECHETS RECYCLABLES**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** les trois conseillers communautaires suivants pour le représenter à la conférence entente territoriale centre de tri déchets recyclables :

- * Monsieur Didier TOUBIN
- * Monsieur Pascal GRAPPIN
- * Monsieur Francis CHENOT

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/70 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AGENCE ECONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (SPL AER BFC)

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Christophe LUCAND pour le représenter à la Société publique locale Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (SPL AER BFC).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/71 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A COTE-D'OR ATTRACTIVITE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Alexandre PLAZA pour le représenter à Côte-d'Or Attractivité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/72 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI DE BEAUNE (CLE)**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNER** les deux conseillers communautaires suivants pour le représenter au Comité Local pour l'Emploi de Beaune (CLE) :

Titulaire : Monsieur Christophe LUCAND

Suppléant : Monsieur Pascal GRAPPIN

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRINET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/73 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LA CHAMPAGNE A BROCHON**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Conseil d'Administration du Collège La Champagne à Brochon.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRINET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/74 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FELIX TISSERAND A NUITS-SAINT-GEORGES**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Francis CHENOT pour le représenter au Conseil d'Administration du Collège Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérard DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRINET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Philippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/75 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA MISSION LOCALE DE BEAUNE (ASSOCIATION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION)**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** les deux conseillers communautaires suivants pour le représenter à l'association de la Mission Locale de Beaune :

. Monsieur Christophe LUCAND

. Monsieur Alexandre SUCHET

- **DESIGNE** un membre siégeant au Conseil d'Administration, parmi les membres de l'association, à savoir Monsieur Christophe LUCAND.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérard DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/76 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA MISSION LOCALE DE DIJON

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Christophe LUCAND pour le représenter à la Mission Locale de Dijon.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/77 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'EHPAD DES VIGNES BLANCHES A GEVREY-
CHAMBERTIN**

Sur proposition du Bureau,

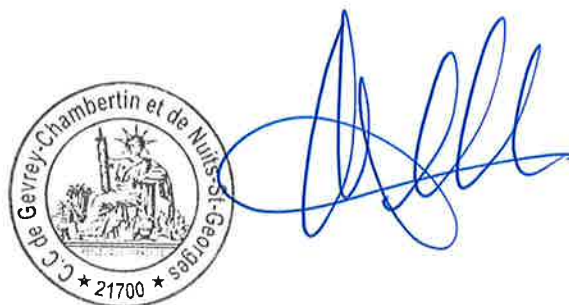
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** les deux conseillers communautaires suivants pour le représenter au Conseil d'établissement de l'EHPAD des Vignes Blanches à Gevrey-Chambertin :

Titulaire : Madame Audrey ARGILLI

Suppléant : Madame Sandra MICHAUD

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/78 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
CONSEIL DE VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE JULES SAUVAGEOT A NUITS-SAINT-GEORGES**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Madame Margot GENOVESE pour le représenter au Conseil de vie sociale de la résidence Jules Sauvageot à Nuits-Saint-Georges.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/79 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Alexandre SUCHET pour le représenter au Conseil de surveillance des Hospices civils de Beaune.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/80 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE SYNDICAL DU SIVOS DE LA FORET A ARGILLY**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Francis CHENOT pour le représenter au Comité syndical du SIVOS de la Forêt à Argilly.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/81 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE SYNDICAL DU SIVOS DE LA PLAINE A GILLY-LES-CITEAUX**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Pascal GRAPPIN pour le représenter au Comité syndical du SIVOS de la Plaine à Gilly-les-Cîteaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/82 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE SYNDICAL DU SIVOS DES HAUTES COTES A VILLERS-LA-FAYE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Madame Valérie DUREUIL pour le représenter au Comité syndical du SIVOS des Hautes Côtes à Villers-la-Faye.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/83 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A LA FEDERATION DES RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** les conseillers communautaires suivants pour le représenter à la Fédération des Réserves Naturelles de France (RNF) :

Titulaire : Monsieur Dominique DUPONT

Suppléant : Monsieur Christophe LUCAND

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/84 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité consultatif de gestion de la Réserve.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/85 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE DE PILOTAGE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU BOIS DE MONTFEE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité de pilotage de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/86 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE DE PILOTAGE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA PLAINE DE CITEAUX**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité de pilotage de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Plaine de Cîteaux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/87 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 COMBES DE LA COTE DIJONNAISE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité de pilotage Natura 2000 Combes de la côte dijonnaise.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBÉY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/88 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 FORET DE CITEAUX ET ENVIRONS**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité de pilotage Natura 2000 Forêt de Cîteaux et environs.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAUT, Jean-François ARMBRUSTER, Gérard DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/89 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE DE PILOTAGE ARRIERES COTES DE DIJON ET DE BEAUNE**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique DUPONT pour le représenter au Comité de pilotage arrières-côtes de Dijon et de Beaune.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/90 – OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA CHAUFFERIE BOIS A NUITS-SAINT-GEORGES**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DESIGNE** les deux conseillers communautaires suivants pour le représenter Conseil d'Exploitation de la chaufferie bois à Nuits-Saint-Georges :

. Madame Sylvie VENTARD

. Madame Valérie DUREUIL

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/91 – OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU
COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** Madame Samia DJEMALI pour le représenter au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/92 – OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) -
PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu le courrier du DRFIP de la Côte-d'Or du 20 avril 2026 ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

La Communauté de communes doit proposer une liste de 40 personnes pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette liste sera soumise au choix du Directeur départemental des finances publiques (DRFIP) de Côte-d'Or qui en retiendra 20 (10 titulaires et 10 suppléants).

Les commissaires doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **PROPOSE** au directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or la liste des membres titulaires et suppléants suivante pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires :

BRISSET Lionel, Boncourt-le-Bois (CFE)
CHAUVENET James, Chaux (CFE)
BOXBERGER David-Olivier, Collonges-lès-Bévy (CFE)
CHALEY Cécile, Curtil-Vergy (CFE)
CHENOT Francis, Gerland (CFE)
PIHET Edouard, Gilly-les-Cîteaux (CFE)
NAUDIN Pascal, Reulle-Vergy (CFE)
SEGUIN Claude, Saulon-la-Rue (CFE)
BRÉSARD Nicolas, Valforêt (CFE)
BOUHEY Jean-François, Villers-la-Faye (CFE)
GALLOTTE Frédérique, Villy-le-Moutier (CFE)

TRAPET Jean-Claude, Arcenant (THRS)
CAUDRELIER-BENAC Barbara, Fussey (THRS)

BOCHOT Yves, Agencourt (TF)
HUILLARD Jean-Pierre, Corcelles-lès-Cîteaux (TF)
PETRIGNET Blandine, Gevrey-Chambertin (TF)
DUCHAINÉ Nathalie, Saint-Philibert (TF)
GADESKI Gilles, Saulon-la-Chapelle (TF)
RACLE Catherine, Saulon-la-Chapelle (TF)
ANDREZ François, Savouges (TF)

Suppléants :

CREPIN Pierre, Boncourt-le-Bois (CFE)
PETIT Eric, Chaux (CFE)
MOALIC Elsa, Collonges-lès-Bévy (CFE)

NAUDIN Cédric, Reulle-Vergy (CFE)
LO CICERO Mehdi, Reulle-Vergy (CFE)

JOANNET Gilles, Arcenant (THRS)
GAUTHERET Arnaud, Fussey (THRS)

THOMAS Stéphanie, Agencourt (TF)
DUHAY Chloé, Chevannes (TF)
GOMEZ Mathieu, Curley (TF)
RAVELET Isabelle, Epernay-sous-Gevrey (TF)
PLAZA Alexandre, Gevrey-Chambertin (TF)
VIGREUX Annie, L'Etang-Vergy (TF)
BAUDINET Lucien, Magny-les-Villers (TF)
GUIONNEAU Bruno, Saint-Philibert (TF)
BONNET Muriel, Savouges (TF)
BEDEL Stéphane, Semezanges (TF)
GUIONNEAU Bruno, Saint-Philibert (TF)
DORLAND Régis, Ternant (TF)
GAY Aurélien, Villars-Fontaine (TF)
PERRIER Mickaël, Villebichot (TF)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBÉY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/93 – OBJET : MARCHE DE PRESTATIONS INTERNET, TELEPHONIES FIXE ET MOBILE –
MODIFICATION N°7 AU LOT N°1 INTERNET**

Vu la délibération C/23/121,

Vu l'article 2194-8 de la Commande publique,

Considérant qu'un marché de prestation internet a été attribué à la société LINKT par délibération du 24 octobre 2023 ;

Considérant que le marché a fait l'objet d'une modification pour donner suite à la création d'un abonnement pour le projet de la médiathèque itinérante et de la création de quatre abonnements pour chacune de nos déchetterie, Nuits-Saint-Georges, Flagey, Quincey et Brochon, dans le cadre de la visualisation à distance de la vidéosurveillance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à régulariser la modification n° 7 qui a occasionné une plus-value sur le marché de 7 250 € HT,

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION TARIFAIRE N°7¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

Service des Marchés Publics
3 rue Jean Moulin
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Téléphone : 03.80.61.04.62

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LINKT

Siège Social : 1, Terrasse Bellini – Tour Initiale – 92800 PUTEAUX

BU Centre-Est – 21 chemin de la sauvegarde – 69130 ECULLY

Téléphone : 04 87 34 00 01

Contact : Olivier Roux – Responsable des ventes – 06 19 89 46 56 / Olivier.roux@Linkt.fr

N° S.I.R.E.T. : 815 109 467 000 51

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de services de prestations internet, télécommunications fixes et mobiles – LOT 1

■ **Date de la notification du marché public : 13/11/2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : 24 mois reconductible 2 fois pour des périodes de 1 an chacune**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 129 648€
- Montant TTC : 155 577,60€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant du marché pour l'avenant 1 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 129 456€
 - Montant TTC : 155 347.20€

- Montant du marché pour l'avenant 2 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 129 216€
 - Montant TTC : 155 059.20€

- Montant du marché pour l'avenant 3 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 131 520€
 - Montant TTC : 157 824€

- Montant du marché pour l'avenant 4 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 132 432 €
 - Montant TTC : 158 918.40 €

- Montant du marché pour l'avenant 5 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 146 782 €
 - Montant TTC : 176 138,40 €

- Montant du marché pour l'avenant 6 :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 145 387 €
 - Montant TTC : 174 464.40 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Création d'un abonnement 4G MPLS pour la médiathèque itinérante et de quatre abonnements 4G MPLS pour les déchetteries de Nuits-Saint-Georges, Flagey-Echézeaux, Quincey et Brochon.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 7 250 €
- Montant TTC : + 8 700 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +4.98 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 152 637.00 €
- Montant TTC : 183 164.40 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRINET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/94 – OBJET : DROIT A LA FORMATION DES ELUS COMMUNAUTAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2123-12 à L2123-16 et L 5214-78 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élus local ;

Considérant que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

Considérant que la formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat d'élus local ;

Considérant que la formation doit être dispensée par un organisme agréé par l'Etat ;

Considérant que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant que le montant des dépenses de formation, qui incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes subies du fait de l'exercice de ce droit, ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaires ;

Considérant que toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif ;

Considérant qu'un débat sur la formation des membres du Conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par l'établissement ;

Considérant l'actuelle enveloppe de 3 000 € prévue à la formation des élus est inférieure à 2% de l'enveloppe indemnitaire globale.

Monsieur le Président rappelle que la formation des élus locaux est organisée par le Code général des collectivités territoriales et que la formation doit être adaptée aux fonctions des élus locaux.

A l'issue des élections locales du printemps 2026, il est à noter que :

- au cours de la première année du mandat suivant le renouvellement général de l'organe délibérant, une formation au profit des membres de l'exécutif doit être organisée,
- dans les trois mois suivant le renouvellement, il est nécessaire de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le Président indique que dans le cadre du budget 2026, une somme de 3 000 € a été inscrite, renouvelant ainsi la somme inscrite chaque année au budget principal de la Communauté de communes.

Il rappelle :

- qu'une enveloppe budgétaire d'un montant compris entre 2 et 20% de l'enveloppe indemnitaire globale doit être consacrée annuellement à la formation des élus,
- que les organismes de formations doivent être agréés par l'Etat,
- que conformément à l'article L 2123-13 du Code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 24 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Monsieur le Président précise que le périmètre des formations éligibles comporte, notamment, les domaines pédagogiques avec leurs compétences associées suivants :

- les fondamentaux du mandat : statut et rôle de l'élus, gestion administrative locale, etc.
- les politiques publiques et action locales : politiques publiques transversales, enfance/jeunesse, emploi/insertion, etc.
- le développement et aménagement du territoire / transition écologique : urbanisme et aménagement du territoire, gestion des déchets, eau et assainissement, etc.
- la communication : enjeux du numérique, réseaux sociaux, etc.
- les finances/fiscalité/budget/comptabilité : marchés et achats publics, fiscalité et taxes, etc.
- le management/ressources humaines : gestion de crise, gestion des conflits, etc.

Monsieur le Président souhaite, en outre, que les modalités de validation de ces formations soit entérinées par le Conseil communautaire permettant leur prise en charge dans le cadre de ce budget :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Communauté de communes ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses transmis par l'élue formée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **PREND ACTE** qu'une somme de 3 000 € a été budgétée lors du vote du budget principal 2026,
- **ADOpte** le principe d'allouer dans le cadre de ce même budget une enveloppe budgétaire complémentaire de 2 000 € permettant de fixer à 5 000 € l'enveloppe annuelle destinée à financer la formation des élus communautaires,
- **PREND ACTE** que cette enveloppe formation est égale à 2,78% de l'enveloppe indemnitaire globale,
- **ADOpte** les principes suivants permettant la prise en charge de ces dépenses de formation :
 - Agrément des organismes de formations ;
 - Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la communauté de communes ;
 - Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses transmis par l'élue formée,
- **DECIDE** de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet selon les capacités budgétaires de la Communauté de communes ;

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/95 – OBJET : AUTORISATION DU RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique, nommant ses articles L313-1 et suivant

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,
Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant et qu'il lui appartient de définir les besoins en effectifs nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle que l'apprentissage constitue une modalité de formation initiale en alternance permettant à des personnes d'acquérir des compétences professionnelles sanctionnées par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, associant une formation théorique et une mise en situation professionnelle au sein des services de la collectivité.

Ce dispositif présente un intérêt :

- pour les jeunes et les publics en reconversion, en facilitant leur insertion professionnelle,
- pour la collectivité, en contribuant à la transmission des savoir-faire et à l'anticipation des besoins en compétences.

Pour rappel, Monsieur le Président précise que :

- Les employeurs publics bénéficient d'une exonération de certaines cotisations sociales dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- la rémunération des apprentis est déterminée en pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation ;

À titre indicatif, les taux applicables à la date de la présente délibération sont les suivants :

<u>Age de l'apprenti(e)</u>	<u>1^{ère} année du contrat</u>	<u>2^{ème} année du contrat</u>	<u>3^{ème} année du contrat</u>
16/17 ans	27.00 %	39.00 %	55.00 %
18/20 ans	43.00 %	51.00 %	67.00 %
21/25 ans	53.00 %	61.00 %	78.00 %
26 ans et plus	100.00 %	100.00 %	100.00 %

Ces taux évolueront automatiquement en fonction des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président précise que le coût de la formation des apprentis est éligible à la prise en charge par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), dans les conditions définies par cet établissement public. Le CNFPT a donné son accord de financement le 22 mai 2026 concernant le cursus de formation d'auxiliaire de puériculture.

Considérant les besoins du service petite enfance, dès la rentrée scolaire 2026, il est proposé de recourir à l'apprentissage comme suit :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation	Nb de contrats
Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (DEAP)	15 mois (prolongeable jusqu'à 24 mois)	1

Aussi, il est rappelé que les apprentis relèvent des règles du code du travail. En conséquence, le régime indemnitaire tel que le RIFSEEP ne leur est pas applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **AUTORISE** le recours à l'apprentissage pour un poste à compter de la rentrée scolaire 2026, conformément au tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce contrat d'apprentissage.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérard DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/96 – OBJET : COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL ET SA FORMATION SPECIALISEE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2224-11, L2221-4 et L2221-14 concernant le régime des régies et des services gérants l'eau et l'assainissement du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 10 avril 1992, req n°132539 concernant la régie des services assurant la gestion déchets
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-10,
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la QE N°01418 (JO Sénat p.5127) concernant l'organe de représentation des agents issues des SPIC au sein d'une même collectivité territorial ou d'un même EPCI,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2026,
Vu la délibération n° C/22/93 du 28 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée.

Considérant qu'aux termes de l'article L.251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics employant au moins 50 agents sont tenus de créer un Comité Social Territorial ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.251-9 du Code général de la fonction publique, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement instituée au sein du Comité Social Territorial lorsque l'effectif de la collectivité ou de l'établissement public est au moins égal à 200 agents ;

Considérant que la collectivité satisfait, à la date d'appréciation des effectifs fixée par les textes applicables, aux seuils requis pour la création d'un Comité Social Territorial local et de sa formation spécialisée

Considérant que les salariés de droit privé affectés à la gestion des services publics industriels et commerciaux participent, sont électeurs et éligibles aux instances de dialogue social de la collectivité pour les seules règles de représentation collective, sans remise en cause de leur régime juridique propre

Considérant qu'il convient, pour des motifs de sécurité juridique et de bonne administration, d'annuler et de remplacer la délibération n° C/22/93 du 28 juin 2022 ;

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes remplit les conditions légales pour disposer d'un Comité Social Territorial local, ainsi que d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, et qu'il appartient à l'organe délibérant d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement dans le respect des textes en vigueur.

Aussi, il précise qu'il convient de procéder à la mise à jour de la délibération précédente, rendue nécessaire par l'organisation des élections professionnelles en cours, certains éléments qu'elle comporte étant devenus obsolètes.

Ainsi, selon les éléments des textes en vigueur, le Président propose :

- De créer un Comité Social Territorial local au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.
- De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.
- D'instaurer le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement et un nombre égal de représentants suppléants de de l'établissement.
- D'autoriser au sein du Comité Social Territorial, le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

- D'instituer, au sein du Comité Social Territorial, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, conformément à l'article L.251-9 du Code général de la fonction publique.
- De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et un nombre égal de représentants suppléants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- D'instaurer le paritarisme numérique au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail en fixant à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement et un nombre égal de représentants suppléants de de l'établissement.
- D'autoriser au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ABROGE** la délibération n° C/22/93 du 28 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée,

- **CREE** un Comité Social Territorial avec l'institution, en son sein, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et le nombre de représentants suppléants à 5 pour le Comité Social Territorial et pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,

- **DECIDE** du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires et suppléants de l'établissement identique à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel, pour le Comité Social Territorial et pour sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,

- **DECIDE** du recueil, par le Comité Social Territorial et par la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de l'établissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération selon les modalités précisées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBÉY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/26/97 – OBJET : CREATION DE TROIS EMPLOIS PERMANENTS – PETITE ENFANCE –
MEDIATHEQUES – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le budget de la Communauté de communes,
Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient à ce titre à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose qu'au regard des besoins du service petite enfance, liés notamment au projet de fusion de deux crèches puis à la création d'un nouvel équipement, il apparaît nécessaire de créer des emplois permanents d'agents sociaux.

En effet, dans l'attente de la définition précise de l'organisation issue de cette fusion et afin de faciliter la procédure de recrutement, les fonctions correspondantes avaient été temporairement assurées par des agents recrutés sur des emplois non permanents. Toutefois, les besoins identifiés présentent de nouveau un caractère pérenne, tant pendant la phase de fusion que postérieurement à la mise en service de la nouvelle crèche.

Concernant le service lecture publique, médiathèques, Monsieur le Président ajoute qu'à la suite de la reprise du cinéma, un agent affecté à hauteur de 13 heures hebdomadaires au service des médiathèques a été redéployé sur cette nouvelle activité, entraînant un besoin de remplacement sur le service lecture publique. Ce besoin a été couvert par des contrats temporaires, sur remplacement et emploi non permanent, en raison d'un manque de visibilité sur l'organisation de la reprise du Cinéma.

Toutefois, après près de deux années de fonctionnement, ce besoin s'est confirmé comme étant nécessaire, notamment au regard de la continuité du service public des médiathèques et du maintien du niveau d'activité. De plus le dernier contrat de l'agent arrive à échéance et ne pourra pas être renouvelé sur le même motif (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois).

Aussi, la création d'emplois permanents permet ainsi d'assurer la continuité et la qualité des services publics, de stabiliser les effectifs et d'ouvrir la possibilité, le cas échéant, soit au recrutement d'agents contractuels sur des contrats d'une durée plus longue, soit à la stagiairisation d'agents.

Il convient donc de créer et d'inscrire au tableau des effectifs trois emplois permanents correspondant à des fonctions déjà exercées au sein du service petite enfance et du service des médiathèques :

- RH-305 et RH 306– Au sein de la Direction de l'enfance, de la parentalité et de la cohésion sociale, service petite enfance, deux postes d'agents sociaux, à temps complet, catégorie C, ouverts sur les grades de
 - Agent social
 - Ou Agent social principal de 2^{ème} classe
 - Ou Agent social principal de 1^{ère} classe
- RH-307– Au sein de la Direction de l'action culturelle et sportive, service lecture publique, médiathèques, un poste d'agent de bibliothèque, à temps non complet, 13 heures hebdomadaires, catégorie C, ouvert sur les grades de
 - Adjoint territorial du patrimoine
 - Ou Adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe
 - Ou Adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions correspondant aux emplois créés pourront être exercées par des agents contractuels, dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent contractuel sera fixée par référence à la grille indiciaire du ou des grades de recrutement et déterminée notamment au regard des fonctions exercées, du niveau de qualification requis, des qualifications détenues par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle.

Les agents recrutés sur ces emplois, y compris lorsqu'ils sont occupés par des agents contractuels, pourront bénéficier du régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité, et, notamment du RIFSEEP, dans les conditions fixées par les délibérations en vigueur de la Communauté de communes.

Le recrutement de l'agent contractuel interviendra à l'issue d'une procédure conforme aux dispositions en vigueur, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **CREE** les deux emplois suivants :

- RH-305, poste d'agent social, à temps complet, catégorie C, sur les grades d'agent social, agent social principal de 2ème classe, agent social principal de 1^{ère} classe
- RH-306, poste d'agent social, à temps complet, catégorie C, sur les grades d'agent social, agent social principal de 2ème classe, agent social principal de 1^{ère} classe
- RH-307, poste d'agent de bibliothèques, à temps non complet, 13 heures hebdomadaire, catégorie C, sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe et d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe

- **AUTORISE**, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de pourvoir ces emplois par des agents contractuels dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique ;

- **DIT** qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du ou des grades prévus par le recrutement et selon les conditions des différentes délibérations de la Communauté de communes ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

- **MODIFIE** le tableau des emplois,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/98 – OBJET : MODIFICATIONS D'EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et suivant et L522-23 à L522-31 ;

Vu le budget de la Communauté de communes ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les tableaux annuels d'avancement de grades ;

Vu les lignes directrices de gestion.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant et qu'il lui appartient de définir les besoins nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président expose que les avancements de grade constituent un levier essentiel de gestion des ressources humaines, permettant de reconnaître la valeur professionnelle des agents, leur engagement, ainsi que l'évolution de leurs compétences et des responsabilités exercées.

Chaque année, un tableau annuel d'avancement de grade est établi conformément aux dispositions statutaires, aux lignes directrices de gestion et aux besoins des services.

Afin de permettre la nomination des agents inscrits à ces tableaux au titre de l'année 2026, il convient de procéder à la création des emplois correspondants, en ouvrant ces derniers aux grades d'avancement concernés. Il est précisé que les suppressions des emplois d'origine (RH-018, RH-033, RH-043, RH-074, RH-077, RH-118, RH-123, RH-125, RH-197 et RH-238), ouverts sur un seul grade, devenus ainsi sans objet interviendront ultérieurement, après consultation du Comité Social Territorial, dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs.

N° poste	Temps de travail	Poste	Nouveaux grades du poste
RH-308	Temps complet : 35h	Responsable de la micro-crèche	- Educateur territorial de jeunes enfants - Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
RH-309	Temps complet : 35h	Responsable du service commun instruction du droit des sols	- Rédacteur - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
RH-310	Temps complet : 35h	Responsable du service biodiversité et développement durable	- Technicien - Technicien principal de 2 ^{ème} classe - Technicien principal de 1 ^{ère} classe
RH-311	Temps complet : 35h	Responsable de service Enfance-Jeunesse	- animateur - animateur principal de 2 ^{ème} classe - animateur principal de 1 ^{ère} classe
RH-312	Temps complet : 35h	Responsable ACM – Nuits-Saint-Georges	- animateur - animateur principal de 2 ^{ème} classe - animateur principal de 1 ^{ère} classe
RH-313	Temps complet : 35h	Fontainier	- Agent de maitrise - Agent de maitrise principal
RH-314	Temps complet : 35h	Gestionnaire SPANC	- Adjoint technique territorial - Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe
RH-315	Temps complet : 35h	Chef d'équipe et référent maintenance service déchets	- Agent de maitrise - Agent de maitrise principal

RH-316	Temps complet : 35h	Responsable ACM - Argilly	- Adjoint territorial d'animation - Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe
RH-317	Temps complet : 35h	Responsable ACM - Saulon-la-Chapelle	- Adjoint territorial d'animation - Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de vacance de poste, les fonctions correspondant aux emplois créés pourront être exercées par des agents contractuels, dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent contractuel sera fixée par référence à la grille indiciaire du ou des grades de recrutement et déterminée notamment au regard des fonctions exercées, du niveau de qualification requis, des qualifications détenues par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle.

Le recrutement de l'agent contractuel interviendra à l'issue d'une procédure conforme aux dispositions en vigueur, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les agents recrutés sur ces emplois, y compris lorsqu'ils sont occupés par des agents contractuels, pourront bénéficier du régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité, et, notamment du RIFSEEP, dans les conditions fixées par les délibérations en vigueur de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **CREE** les emplois RH-308 à RH-317 dans les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE**, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, de pourvoir ces emplois par des agents contractuels dans les conditions prévues aux articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique,
- **DIT** qu'en cas de recherches infructueuses le candidat contractuel recruté sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du ou des grades prévus par le recrutement et selon les conditions des différentes délibérations de la Communauté de communes,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **MODIFIE** le tableau des emplois,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBÉY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/99 - OBJET : DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL AU PRESIDENT

Vu la délibération C/26/43 en date du 17 avril 2026 portant élection du Président,

Vu la délibération C/26/47 en date du 5 mai 2026 donnant délégation de compétences au Président

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Considérant qu'afin d'assurer la bonne administration des affaires communautaires et la continuité du service public, le Président peut recevoir de la part du Conseil communautaire une délégation d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **DECIDE** de déléguer au Président l'attribution et la signature de marchés qui, en raison de leur faible montant, peuvent être conclus selon la procédure prévue à l'article R2122-8 du code de la commande publique,

- **DIT** que cette délégation est valable pour les marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 60 000 € HT,

- **PRECISE** que Monsieur le Président rend compte des décisions qu'il a prises, sur délégation de l'organe délibérant, à l'ouverture de chaque séance du Conseil.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
17 JUIN 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/100 – OBJET : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE « DIRECTION GENERALE »

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances, des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°202-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Considérant que certaines dépenses exceptionnelles ne peuvent être payées par mandat administratif,

Considérant que ce moyen de paiement permet un remboursement rapide des frais,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- DECIDE D'INSTITUER une régie d'avance auprès de la Direction générale située au pôle administratif à Gevrey-Chambertin,

➤ Les dépenses autorisées sont les suivantes :

- Informatique
 - Achats de logiciels
 - Petits équipements/pièces détachées ordinateur
 - Communication :
 - Logiciels de communications
 - Photothèques et produits de communication
 - Administration générale
 - Frais de transports : Billets avions, trains, métro, bus, taxis, parking, autoroutes, carburants pour véhicule personnel dans le cadre de l'ordre de mission
 - Paiement réservation ou prestation hôtels, restaurants, autres
 - Procédures administratives payantes : cartes grises, documents administratifs officiels,
 - Biodiversité :
 - Petits équipements, outillages et matériels spécifiques nécessaires aux études de terrains
 - Equipements spécifiques outils et vêtements
 - Enfance-jeunesse :
 - Dépenses du quotidien relatives aux séjours vacances (camps avec hébergement)
 - Frais de pharmacie et médicaux,
 - Achats divers alimentations,
 - Tickets d'entrées animations et activités de loisirs (piscine, terrains de jeux)
- Les dépenses ci-dessous pourront être payées par carte bancaire, achat par carte bancaire via internet autorisé, virement, en numéraire.
- Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du comptable du service de gestion comptable à Nuits-Saint-Georges.
- Le montant maximum de l'avance est de 1 500 €.

- Le régisseur verse à l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par trimestre et lors de sa sortie de fonction.
- Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérard DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Philippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/101 – OBJET : BUDGET ZAE GILLY LES CITEAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1/2026

Afin de pallier les besoins de trésorerie de la Communauté de communes dues aux délais entre le paiement des travaux et les ventes de terrains programmés, il a été décidé de mettre en place un prêt relais par délibération du Bureau en date du 12 mai 2026.

Ce prêt relais nécessite d’actualiser le budget annexe ZAE Gilly par l’adoption de la décision modificative suivante,

Considérant la nécessité de financer les opérations de stock au sein du budget annexe « ZAE Gilly »,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2026 suivante :

Section d'Exploitation					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	3 900.00 €	70	Produit du domaine	-1 037 500.00 €
66	Intérêt de la dette	7 500.00 €	042	Opération d'ordre entre section	11 400.00 €
042	Opération d'ordre entre section	- 1 037 500.00 €	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 500.00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 500.00 €			
	TOTAL DEPENSES	- 1 018 600.00 €		TOTAL RECETTES	-1 018 600.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opération d'ordre entre section	18 900.00 €	040	Opération d'ordre entre section	- 1 037 500.00 €
			16	Emprunt	1 056 400.00 €
	TOTAL DEPENSES	18 900.00 €		TOTAL RECETTES	18 900.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.



Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Philippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/102 – OBJET : BUDGET CINEMA – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2026

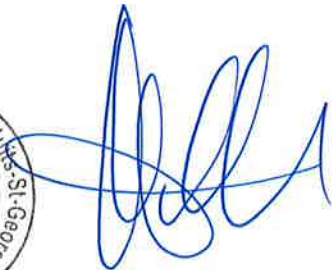
Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires pour tenir compte de l'annulation d'une facture de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2026 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
67	Charges exceptionnelles	10.00 €	78	Dotation provision	10.00 €
	TOTAL DEPENSES	10.00 €		TOTAL RECETTES	10.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
17 JUIN 2026

SEANCE DU 23 JUIN 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 75 / Présents : 60 / Pouvoirs : 10 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Agnès MOLARD, Nicolas CONTANT, Antonio COBOS, Alexandra GÉRARD, Dominique DUPONT, Yves-Patrick BOTTOU, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Mathilde PICAVET, Stéphane GUIGOT, Gilles CARRÉ, Christophe ETIENNE, Gilles STUNAU, Jean-François ARMBRUSTER, Gérald DETAIN, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Blandine PETRIGNET, Alexandre PLAZA, Audrey ARGILLI, Philippe HUMBERT, Sandra MICHAUD, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Jean-Pierre GAY, Christiane De La GRANGE, Olivier PIRAT, Alexandre SUCHET, Nathalie PERRAD-HUMBEY, Julien PROST, Nezha BAKKARI, Patrice KICK, Margot GENOVESE, Pierre GILLE, Eliane QUATREHOMME, Christophe TALMET, Stéphanie DORDAIN, Umberto CHETTA, Anne DARDEAU, Jean-Marc SMOLAK, Dominique BLANCHE, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Nathalie PEDRON, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Laurent BERTHE, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Jean-Luc DAVID, Marie TROMP, Gilbert BURRIEL.

MEMBRES SUPPLEANTS : Florence LEDOUX (en remplacement d'André DALLER), Guy MILLOT (en remplacement de Lilas CHARLES), Véronique BARBÉ (en remplacement de Pascal ROCHET), Alain GAUTHIER (en remplacement de Phippe DELIN).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Agnès AUBERT, François MARQUET, Lilas CHARLES, Dominique BAILLEUX, Laurent BIDAULT, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD, Philippe DELIN, Gilles MALSERT, Christèle POUTHIER, Claude DUPLUS, Jean-Luc PORTE, Alain TRAPET, Christian ROUSSEL, Rudy VADUREL, Henri AUDIFFRED.

ABSENT : Arnaud PIRON.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Sylvie VENTARD.

Agnès AUBERT a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

François MARQUET a donné pouvoir à Christiane de La GRANGE.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Christèle POUTHIER a donné pouvoir à Olivier PIRAT.

Claude DUPLUS a donné pouvoir à Alexandre SUCHET.

Jean-Luc PORTE a donné pouvoir à Christophe TALMET.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Rudy VADUREL a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Henri AUDIFFRED a donné pouvoir à Catherine DAVADAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/26/103 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1/2026

Il convient de réajuster les crédits budgétaires pour tenir compte des dépenses nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif, et en recette, de la notification définitive des bases fiscales et des dotations de compensation de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

- **ADOpte** la décision modificative n°1/2026 suivante :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	74 196.00 €	73	Impôts et taxes	41 021.00 €
65	Autres charges de gestion courante	206 711.00 €	731	Fiscalité locale	90 038.00 €
66	Intérêt de la dette	3 000.00 €	74	Participation	151 348.00 €
			75	Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
	TOTAL DEPENSES	283 907.00 €		TOTAL RECETTES	283 907.00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
16	Capital de la dette	7 000.00 €	13	Subvention	41 825.00 €
21	Immobilisation corporelle	27 020.00 €	45/458211	Commerce de proximité Saulon-la-Rue	1 000.00 €
23	Immobilisation en cours	7 805.00 €			
45/458111	Commerce de proximité Saulon-la-Rue	1 000.00 €			
	TOTAL DEPENSES	42 825.00 €		TOTAL RECETTES	42 825.00 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.

